

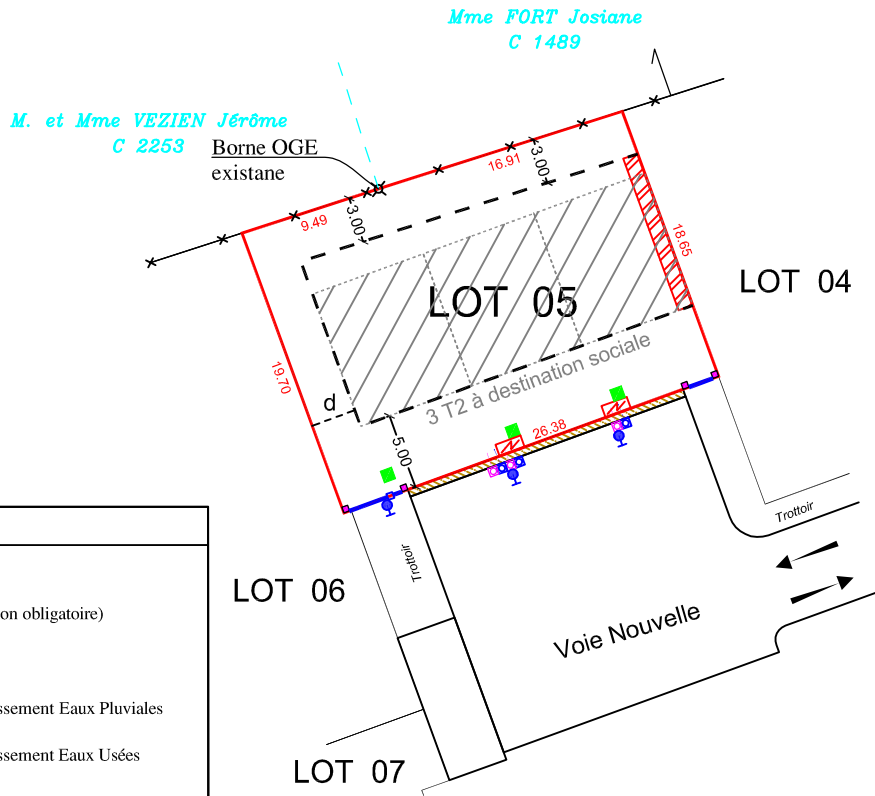
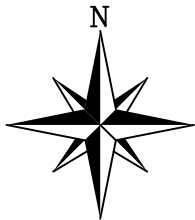
COMMUNE DE MONTUSSAN

Lotissement

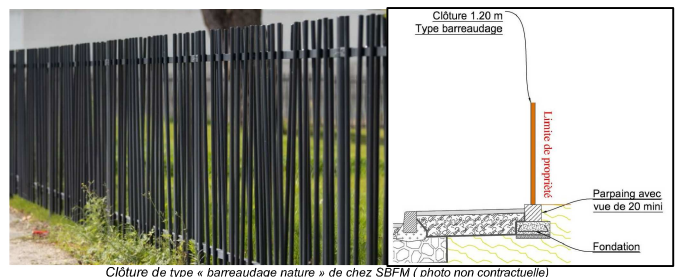
"Le Hameau de Jolibert"

PLAN DE COMMERCIALISATION LOT 05

Echelle: 1/500



LEGENDE	
	Borne OGE
	Accès au lot en enrobé (implantation obligatoire)
	Limite de Lot
	Regard de branchements d'assainissement Eaux Pluviales
	Regard de branchements d'assainissement Eaux Usées
	Compteur Electrique
	Compteur d'Eau
	Regard Télécom
	Clôture de hauteur 1.20 m sur muret de + 0.20m, de type «barreaudage nature» de chez SBFM ou techniquement équivalent en façade des lots
	Piliers de taille 40x40 (préfabriqués ou coulés en place) de hauteur minimum 1.20 m, sur limite en façade, entre les liaisons des lots et aux extrémités des accès aux lots.
	Zone de retrait des constructions
	Distance de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives: $d \geq h$ avec un minimum de 3.00m Voir Article du Règlement du lotissement.
	Implantation en semi-continue (sur mitoyenneté référencée) possible. Distance de retrait des constructions par rapport aux limites: $d=0$ ou $d \geq h$ avec un minimum de 3.00 m. Voir Article du Règlement du lotissement.
	Distance de retrait minimum des constructions par rapport aux limites de fonds de parcelles: 3.00 m Minimum. Voir Article du Règlement du lotissement.
	Distance de retrait minimum des constructions par rapport aux alignements: 5.00 m Minimum. Voir Article du Règlement du lotissement.
	Sens de circulation
ZONE PLU:	C
CADASTRE:	Section: C / Parcelle: 483p
SUCERFICIE:	506 m ²



NOTA :
 Cotes et surface ne seront définitives qu'après bornage.
 L'implantation définitive des équipements de réseaux ne sera figée que lors de l'établissement des plans de récolement des viabilités.

Plan établi le 04/02/2022, avant travaux de bornage et de viabilisation des lots.



GEO
 S.E.L.A.R.L de Géomètres Experts
 25, Cours Georges Clémenceau
 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
 Tél: 05.57.94.03.44
 ogeosaintandre@geometre-expert.fr



FRANCE LITTORAL AMENAGEMENT
 1 ter, Avenue Jacqueline Auriol
 33700 MERIGNAC